

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.
Absents excusés : Pauline CARRON, Victor COLAS, Fabrice MONTAGNIER

Salle polyvalente

Mobilier intérieur : validation définitive du devis de l'entreprise SOVADIS pour un montant de 21 872.75 € TTC.

Matériel de nettoyage : validation du devis de l'entreprise DETERCENTRE pour un montant de 2 760 € TTC.

Acquisition d'un défibrillateur auprès de la société ALTRAD : 1490 € TTC avec contrat de maintenance (comprenant également la maintenance du défibrillateur situé à côté de l'agence postale) pour un montant annuel de 284 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prêt pour financer les travaux n'a pu être conclu avec la banque des territoires pour des raisons administratives. Celui-ci a été traité avec la caisse régionale du crédit agricole avec les mêmes conditions.

La réception des travaux est prévue le 24 mars 2021.

La commission va travailler à l'élaboration du règlement intérieur du contrat de location et des tarifs à appliquer pour la location. Les propositions seront étudiées en conseil municipal et les hypothèses retenues validées par la suite.

Voirie

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis établis pour la réfection du chemin communal « Etrebins » jusqu'à la D25, du chemin communal du village « Nesson » à la D25 et de la partie des « Etrebins » au « Moulin Corre ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le devis concernant les travaux sur les chemins communaux des « Etrebins » jusqu'à la D25, et du village « Nesson » à la D25 établi par la société EIFFAGE pour un montant de 38 156.40 € TTC.

Dépôt d'une demande de subvention auprès du département.

Afin de renforcer la limitation de la vitesse dans la traversée du bourg, installation de 2 bornes escamotables entre les ralentisseurs devant la mairie pour un coût de 180 € TTC.

Validation du devis SIGNAUX GIROD pour la fourniture de divers panneaux. 1 192.24 € TTC.

Monsieur le Maire a présenté le projet de la région qui propose aux communes la mise à disposition et l'installation d'abris-bus avec une prise en charge à 80%, la commune se chargeant de réaliser la dalle béton. La commune est concernée avec les arrêts des transports scolaires. Le conseil municipal décide d'étudier la possibilité d'installer 2 éléments sur la commune : arrêts « Genête » et « Bois Raimond », modèle mixte.

Ecole

Le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de la dérogation concernant la semaine de 4 jours dès la rentrée 2021.

La carte scolaire pour la prochaine rentrée est en cours de constitution.

Les rencontres et réunions avec l'inspection académique ont conduit les élus du RPI à une concertation avec la directrice de la DSDEN.

Les éléments qui ont permis de constituer et de défendre le dossier nous ont finalement été favorables et nous avons pu conserver nos 6 postes d'enseignants.

Malgré tout, l'équilibre reste fragile et la municipalité demande aux familles d'avoir une démarche citoyenne et de privilégier l'inscription des enfants de notre territoire dans les établissements scolaires de leur commune adhérente du RPI : Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Christophe et Isserpent.

Espace De FROMENT

Le conseil municipal poursuit le projet de création d'une maison d'assistante maternelle, d'un espace de location-gîte et d'un espace de rangement. Etude de l'aménagement extérieur avec aire de jeux et espace sportif. Également à l'étude clôture de cet espace.

Inscription des frais d'étude et de maîtrise d'œuvre au budget 2021.

Questions diverses

Bâtiments communaux

Le remplacement de la chaudière du logement communal situé dans le bourg a été effectué par les établissements CRETIER.

Le SDE 03 est en cours de réalisation de l'étude concernant le remplacement du mode de chauffage du groupe scolaire. Plusieurs hypothèses pourraient être proposées qui seront soumises à délibération par le conseil municipal.

Projet de remplacement des fenêtres de la cantine scolaire et de divers bâtiments communaux.
Devis demandés à l'entreprise TACHON.

ATDA

Validation de la convention assistance technique informatique.